

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1098 11/10/1949

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 octobre 1949

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro  
31 octobre 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer à Boroma Somaliland), est accordé au milicien de 2e classe Roble Oumar, mile 1726, de la 2e compagnie de milice. Pendant son congé, le milicien Roble Oumar, percevra sa solde dégagee de tons accessoires,